

Comptes rendus des travaux des principales sections

Problèmes des grandes Bibliothèques nationales et scientifiques

Sous la présidence de M. VAUTHIER, la discussion fut introduite par M. FRANCIS, rapporteur.

M. FRANCIS souhaite formuler et préciser ces problèmes plutôt que leur apporter la solution rigide et définitive qui, aujourd'hui n'existe pas.

En ce qui concerne l'acquisition, la conservation et la communication des fonds, il préconise une décentralisation basée sur la spécialisation.

Ou bien, la Bibliothèque nationale établit une étroite collaboration entre les bibliothèques spécialisées du pays, tenant elle-même le rôle d'un chef qui propose à ses collaborateurs des directives volontairement acceptées.

Ou bien, la Bibliothèque Nationale est divisée en départements spécialisés, comportant chacun un personnel qualifié et des catalogues particuliers.

Collaboration entre bibliothèques, ou séparation en départements spécialisés, le but poursuivi est de concilier la diversité et l'unité.

Des commentaires de MM. HOFMANN, BRUMMEL, STUMMVOLL, PENNA, KRAMER, MALITZA, HUSSEIN, Mme PIRANI et M. COLLON évoquent les problèmes connexes des locaux, du financement, des associations culturelles, des catalogues collectifs, des services d'information, des sessions internationales, des expositions, des échanges et du prêt.

D'autre part, les Directeurs et les Représentants des Bibliothèques nationales présents à Bruxelles, ont adopté la motion suivante présentée par M. CAIN et M. FRANCIS.

MOTION ADOPTÉE LE 17 AOUT 1955 :

Le Congrès de Bruxelles a tenu, au cours de ses débats qui ont donné lieu à des résolutions précises, à attirer l'attention sur les besoins des diverses bibliothèques et des centres de documentation qui se sont multipliés dans tous les domaines.

Mais il tient à insister tout particulièrement sur la nécessité de donner dans chaque pays le développement et les moyens nécessaires à une Bibliothèque centrale, généralement Bibliothèque nationale, seule capable de conserver pour l'avenir la totalité de la production de chaque pays et d'assurer l'unité du travail bibliographique.

*
**

Echange de publications officielles.

Mme HONORÉ fait un exposé de la question, tenant compte des rapports nationaux reçus; elle annonce que l'UNESCO a mis à l'ordre du jour de ses

travaux une révision de la Convention de Bruxelles de 1886 sur les échanges de publications officielles; un rapport substantiel de M. SCHMIDT-PHISELDECK vient d'être distribué qui servira de base à la conférence d'experts prévue pour janvier 1956 à Paris. Mme HONORÉ déclare vouloir limiter la discussion aux seules publications officielles et rappelle les principales difficultés rencontrées dans les échanges, difficultés tenant à la nature même de ces publications, dont l'ampleur varie considérablement d'un pays à l'autre, et aussi à l'absence de bibliographies spécialisées. Elle demande notamment l'avis du Congrès sur le point de savoir si les échanges doivent être globaux ou limités à certaines catégories de publications.

M. CAMPBELL (UNESCO) précise les intentions de l'UNESCO : le comité d'experts aura pour tâche d'élaborer un texte qui sera soumis à la 10^e Conférence générale. Ce texte doit demeurer très général et faciliter des arrangements bilatéraux par catégories de publications. On envisage d'autre part la création d'un Centre international d'échanges, en vue d'encourager et de faciliter les échanges.

Miss DANIELS (Pan American Union) rappelle que l'accord interaméricain de 1936 a dû être complété par des accords bilatéraux dont les Etats-Unis ont pris l'initiative. Une révision de la convention de 1936 est à l'étude et doit inclure les échanges de publications non officielles et de doubles.

M. PORFIRIO, au nom de l'Association des Bibliothécaires italiens, présente un vœu demandant le remplacement de la convention de Bruxelles par une convention approuvée par tous les Etats membres de l'UNESCO.

M. BOURGEOIS obtient l'assurance qu'un observateur de la FIAB assistera à la réunion du Comité d'experts; il ne croit pas possible d'inclure dans la nouvelle convention les publications scientifiques, techniques, artistiques; il insiste au contraire sur l'intérêt des dispositions prévoyant l'exemption des droits de douane, réduction des frais de transport, etc. Le représentant de l'Union postale universelle conseille de faire présenter une demande en ce sens par les pays membres de l'Union.

De nombreux délégués prennent la parole; la plupart soulignent que les conventions internationales ne règlent rien (par exemple la Yougoslavie, signataire de la Convention de Bruxelles, ne reçoit en réalité presque rien à ce titre). Une majorité se dégage en faveur d'accords bilatéraux tenant compte des désirs et des possibilités dans chaque pays.

Mme HONORÉ tire les conclusions du débat : une nouvelle convention doit faciliter, mais non empêcher, la conclusion d'accords bilatéraux, maintenant les échanges dans les limites désirées. Elle insiste sur la nécessité d'une base nationale solide dans chaque pays, et notamment d'une bibliographie nationale de publications officielles, permettant aux bibliothécaires des autres pays de faire un choix.

*
**

Echanges internationaux.

Au cours de la séance consacrée aux échanges, présidée par M. KESSEN, directeur de la Bibliothèque Universitaire de Leyde, Mlle DARGENT a d'abord exposé les différents aspects du problème.

La discussion a surtout porté sur les moyens d'améliorer les diverses relations d'échanges.

La délégation italienne a vivement et longuement insisté sur la nécessité d'une convention universelle d'une portée très large, incluant en particulier l'échange des doubles. La délégation française a rappelé l'attachement traditionnel de la France au système des accords bilatéraux, tout en reconnaissant l'utilité d'une convention universelle destinée à faciliter l'application de ceux-ci, notamment en ce qui concerne les formalités douanières. L'attention a été attirée par la délégation yougoslave sur l'intérêt des échanges de traductions pour les grandes Bibliothèques nationales. Les participants ont donc adopté le vœu :

« Que le texte de la nouvelle convention des échanges de publications permette les échanges d'information et de toutes les publications et en particulier des œuvres traduites et des publications en double, en bénéficiant de tous les avantages accordés pour les échanges de publications officielles. »

En second lieu, la question de la rapidité des transports pour la transmission des publications a été étudiée et les congressistes ont exprimé le vœu que l'organisation internationale des transports aériens accorde aux Services nationaux d'échanges des conditions avantageuses de transports et de prix.

Enfin, la possibilité d'échanger les fiches bibliographiques a été envisagée, mais aucune solution pratique n'a pu être retenue, étant donnée l'absence de normes internationales pour la rédaction des fiches.

*
**

Catalogues collectifs.

M. L. BRUMEL, directeur de la Bibliothèque Royale de La Haye, après avoir fait le rapport préliminaire sur les « Principes de la collaboration nationale et internationale » dans lequel il traitait des catalogues collectifs, a donné une vue d'ensemble très claire de la question lors des discussions en séance plénière.

Le plus grand nombre des congressistes étaient d'accord sur l'utilité de création de nouveaux catalogues collectifs régionaux et nationaux ainsi que du développement des anciens.

La DÉLÉGATION FRANÇAISE soulève la question suivante : dans les différents pays, les catalogues collectifs traitent de préférence les publications étrangères tandis que les étrangers recherchent surtout la production nationale courante et rétrospective de chaque pays. Quelle serait la solution à ce problème ?

M. RANAHANATHAN pose le problème de l'intercalation dans un même catalogue collectif des vedettes auteurs européens, chinois, russes, arabes, hindous, etc.

La question du *prêt*, surtout de celui des ouvrages en langue anglaise, a été discutée entre délégués anglais et américains. M. FRASER, Directeur de la Bibliothèque américaine de Paris, a parlé d'un projet de création de catalogue collectif des périodiques américains se trouvant en Europe.

Sans prendre une résolution précise il a été exprimé le souhait de constituer une sous-commission de la F.I.A.B. qui serait chargée d'établir une coopération entre les différents catalogues collectifs nationaux et d'examiner la question des avantages que présenteraient des formules uniformes et des accords régissant les procédés par lesquels les demandes de renseignements seraient transmises d'un catalogue collectif à l'autre.

*
**

Normalisation des techniques bibliothéconomiques et documentaires

(code de catalogue, abréviations, sigles, etc. en coopération avec l'ISO 46)

La discussion s'est centrée principalement sur l'unification des règles de catalogage sur le plan international. M. CHAPLIN (British Museum) a parlé des travaux de la commission FRANCIS, créée par la F.I.A.B. pour étudier les principes généraux, et le rapport final sera diffusé vers la fin de l'année. Une résolution a été votée, demandant à la F.I.A.B. de poursuivre les travaux dans ce domaine et de les étendre aux principes de catalogage en général.

*
**

Conservation matérielle des documents.

Présidée par M. Robert BRUN, inspecteur général des Bibliothèques de France, la réunion a été ouverte par les exposés des deux rapporteurs, MM. GRILLO et WARDLE.

Le Directeur de l'Institut de Pathologie du Livre à Rome a notamment présenté — sans indiquer toutefois à quels tests ils avaient été soumis — des spécimens de protection de feuillets de manuscrits par lamination sous acétate de cellulose; il a donné d'autre part la formule établie par l'Institut pour faire réapparaître — au moins pendant le temps d'une prise de vue photographique — l'écriture du document carbonisé.

M. WARDLE a présenté la synthèse des communications envoyées par diverses associations nationales, signalant notamment la valeur pratique de la contribution française sur la qualité à exiger des bâtiments modernes, l'emploi des insecticides, le problème de la conservation des journaux et les procédés de conservation des cartes. Mettant l'accent sur la prudence et le bon sens qui doivent présider à la solution des questions de conservation, il a indiqué qu'en ces matières la décision doit rester la prérogative des conservateurs, dépositaires de l'expérience de leurs devanciers et bien placés pour faire procéder, sur des documents de valeur négligeable, à des essais dont les conservateurs de l'avenir pourront seuls, dans certains cas, tirer l'enseignement.

M. EVANS, de son côté, a traité des problèmes relatifs à la conservation des archives, des dossiers et des journaux.

Une intervention de M. GALLO (Italie) fut l'origine du vœu suggérant, pour étudier les questions de conservation, la constitution de commissions nationales composées à la fois d'hommes de science et de conservateurs. Par

les interventions de MM. EDWARDS (Grande-Bretagne), Library Association et BREILLAT (France), les préoccupations de l'assemblée s'étendirent aux collections privées.

Mlle KLEINDIENST a complété sur quelques points la communication de l'A.B.F. en insistant sur l'importance des conditions climatiques sur la conservation des documents et les problèmes posés par les petites bibliothèques ne possédant pas les moyens matériels et financiers nécessaires pour adopter des moyens de protection coûteux. On fit également état des observations sur l'implantation des bâtiments, l'usage de la chloropicrine et la nocivité de certains insecticides, observations dues à M. DE SAINT-RAT, chef de travaux à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

Le vœu a été formulé que, dans chaque pays se constitue une commission réunissant non seulement des bibliothécaires, des archivistes, des conservateurs de Musée et des documentalistes, mais aussi des architectes, des ingénieurs et des chimistes, des botanistes et des bactériologistes, afin d'étudier en commun tous les problèmes relatifs à la construction et à l'aménagement des locaux propres à assurer la protection des documents et en vue d'aboutir ensuite, sur le plan international, à la rédaction d'un Manuel de la Conservation.

*
**

Lecture publique.

Les questions intéressant la lecture publique furent étudiés dans plusieurs séances de travail consacrées à la lecture publique dans les centres urbains, à la lecture dans les campagnes et aux bibliothèques de lecture publique.

Si des expériences locales furent évoquées, notamment pour la lecture dans les centres urbains par nos collègues de Bordeaux, Grenoble et Toulouse (ouverture d'annexes, mise en service d'un bibliobus urbain), et pour la lecture dans les campagnes par M. PITANGUE, directeur de la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Hérault (création de comités locaux de lecture, organisation de centres de documentation agricole), les débats furent surtout orientés vers l'étude des problèmes généraux.

Le memorandum établi, par la Commission des Bibliothèques de la lecture publique de la F.I.A.B. a été proposé par M. MAC COLVIN et adopté. Ce texte rappelle les grands principes qui doivent être à la base de toute organisation de lecture publique. Lorsqu'il a été mis en discussion plusieurs bibliothécaires sont intervenus pour insister sur certains points : refus de toute lecture dirigée, obligation de bien connaître les lecteurs, nécessité de faciliter à tous l'accès aux livres en multipliant les sections de prêt ou les dépôts, importance des bibliothèques pour les jeunes faisant suite aux bibliothèques pour enfants. Lecture dans les centres urbains, lecture dans les campagnes, ces deux thèmes inévitablement entremêlés ont fait apparaître, la similitude en profondeur de problèmes qui semblent résolus de façons différentes suivant les pays (diversité et souplesse comme en France, organisation centralisée comme en Espagne) mais en s'inspirant de préoccupations communes. Obligation de développer la lecture rurale; affirmation de la gratuité de service; nécessité de certaines aptitudes sociales, d'une solide culture générale et d'une

excellente formation professionnelle pour les bibliothécaires, d'une sérieuse formation pour les responsables locaux.

Il convient enfin de signaler l'intéressante suggestion de notre collègue Mlle ODDON : l'UNESCO réunirait un matériel (panneaux explicatifs, affiches, photographies, films) qui serait à la disposition de tous ceux désireux d'organiser dans une petite ville des manifestations destinées à attirer l'attention des autorités locales et des habitants sur l'importance culturelle et sociale de la bibliothèque.

*
**

Formation professionnelle des bibliothécaires de lecture publique.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES :

Première Résolution

L'avenir de la lecture publique reposant avant tout sur une éducation de la lecture qui se donne d'abord à l'école, et d'autre part, les membres de l'enseignement, pouvant être, par leurs activités postsecondaires, de précieux auxiliaires pour la cause de la lecture publique, il est recommandé qu'une formation secondaire de bibliothécaires soit conférée aux membres de l'enseignement, dans le cours normal de leurs études, sous la forme, par exemple, de stages obligatoires en diverses catégories de bibliothèques.

Il est nécessaire, en second lieu, que les bibliothécaires occasionnels, bénévoles ou non, reçoivent une formation appropriée qui leur sera conférée dans le cadre où leur activité s'insère, sous la responsabilité des bibliothécaires qualifiés avec qui ils ont en rapport.

Deuxième Résolution

Les fonctions de bibliothécaires de lecture publique exigeant, à côté d'une formation technique certaine, une haute culture d'un niveau équivalent à celle des bibliothécaires d'autres qualifications. Il est recommandé qu'à tous les degrés, soit instituée une formation unique dans le cadre des corps de bibliothécaires d'un même pays, les spécialisations nécessaires s'opérant par la suite, à la condition que la profession de bibliothécaire se trouve définie et reconnue par des textes officiels.

*
**

Relations avec les différentes catégories d'usagers.

Séances présidées par Mme GOBEAUX-THONET. Au cours des échanges de vues qui suivirent l'exposé de la question présenté par le Rapporteur, M. EGGER, de Berne, deux tendances se firent jour. L'une, envisageant le « rendement » d'une Bibliothèque mit en avant la nécessité pour le Bibliothécaire de tout faire pour permettre l'accroissement de la productivité d'une région ou d'une entreprise. L'autre, conservant à nos Bibliothèques un rôle plus traditionnel, plaça l'accent sur la nécessité d'apporter toute l'aide désirable à la recherche par des moyens appropriés. Il faut non seulement que le lecteur soit informé des ressources de la Bibliothèque, mais aussi qu'il soit mis en mesure de les utiliser. Au stade suivant, la Bibliothèque doit recueillir auprès de ses lecteurs

toutes les informations susceptibles de permettre son accroissement. Avant de se séparer, la Commission souhaite qu'une enquête soit effectuée sur les moyens matériels employés par les Bibliothèques pour connaître les besoins des usagers.

*
**

Education du lecteur et formation post-scolaire.

Au cours de sa séance du jeudi 15 septembre, cette Commission, après avoir entendu le Rapporteur, M. KIRKEGAARD (Danemark), passa à un échange de vues qui peut se résumer en quatre points.

Sur le plan qui intéresse la Commission, l'action du bibliothécaire peut utilement se manifester :

a) en amenant le lecteur aux livres par toute mesure appropriée, notamment bibliothèque circulante en vue de permettre à certaines catégories d'usagers de meubler en quelque sorte leurs heures d'oisiveté (exemple : Village de pêcheurs);

b) en guidant le lecteur pour ses séances de lecture où ses emprunts, soit par des tableaux-catalogues appropriés, soit par des contacts ou des conversations personnelles : rôle moral, éducatif au sens premier du mot, orienter en un mot vers les livres correspondant à l'âge, les sujets correspondant au domaine d'intérêt des diverses classes sociales;

c) en guidant l'usager venu à la bibliothèque pour parfaire ses connaissances professionnelles, à ce point de vue, il est apparu souhaitable que, dans les Bibliothèques publiques, possédant des fonds techniques et spécialisés et s'adressant à une clientèle dont certains éléments relèvent d'une profession spécialisée, le Bibliothécaire s'efforce d'acquérir des connaissances suffisantes dans les techniques locales intéressées, afin de pouvoir guider de façon compétente l'usager.

d) préparer tout particulièrement dans les dernières années d'études le futur lecteur aux recherches qu'il pourrait être amené à faire dans les Bibliothèques, soit en vue de la poursuite de ses études, soit en vue de son activité professionnelle, par des conférences appropriées sur les techniques documentaires.

Sur ce dernier point, M. MARTY intervint pour indiquer ce qui est fait à l'Ecole de Haut Enseignement Commercial pour les Jeunes Filles, comme aussi pour signaler la conférence d'introduction faite aux élèves du Centre de Perfectionnement dans l'Administration des Affaires et qui a pour but d'indiquer aux élèves, futurs responsables au niveau des différentes directions de nos entreprises, les types de sources de documentation qu'il est indispensable qu'eux-mêmes et leurs collaborateurs directs connaissent et cela, dans les directions les plus diverses.

Un projet de vœu fut déposé pour que ces conférences d'initiation à la recherche documentaire deviennent partie intégrante des programmes d'enseignement des établissements supérieurs d'enseignement technique.

*
**

Reproduction documentaire par la photographie et le microfilm.

La séance consacrée, dans le cadre du Congrès commun, à la reproduction documentaire par la photographie et le microfilm, a été présidée par M. FRANCIS. Les rapporteurs généraux étaient M. P. POINDRON et Mgr ALBAREDA. Le débat a principalement porté sur la reproduction documentaire, au service de la conservation des documents précieux, les problèmes relatifs aux thèses et aux journaux ayant été examinés très rapidement en fin de séance.

Aux termes d'une résolution prise, il a été demandé que toutes mesures soient prises par les autorités responsables et que des crédits aussi élevés que possible, permettent — si ce n'est déjà fait — d'entreprendre cette reproduction. Les problèmes posés par la sélection des documents à reproduire et par le choix des dépôts de négatifs, a particulièrement retenu l'attention des Congressistes.

* * *

Matériel audio-visuel.

L'intérêt de la séance consacrée à ce problème a été sérieusement handicapé par l'absence du rapporteur général M. N.B. MOORE. Ceux qui l'ont suppléé ont mis l'accent sur l'adjonction de plus en plus fréquente dans les bibliothèques d'éléments étrangers aux livres et qui pourtant forment un prolongement de ceux-ci : disques, films, projections, reproductions de peintures... Les bibliothèques populaires tout particulièrement peuvent faire de ce matériel un usage tout à fait intéressant auprès d'un public encore peu cultivé.

Si les résolutions présentées à la fin du Congrès n'ont pas été plus loin que ces constatations assez banales, les discussions en séance ont été plus riches d'enseignement pour les participants. Différents problèmes y ont été, en effet, soulevés. La limitation ou l'extension de ce matériel pose d'abord des questions de principe. D'autre part ce sont les petites bibliothèques, auxquelles ce matériel doit rendre le plus de services qui ont le moins facilement la possibilité de se le procurer : des centres régionaux ou nationaux de distribution devraient donc être envisagés. Une confrontation des techniques devrait avoir lieu : elle pourrait être féconde; on a cité un service belge de livres parlés pour aveugles, un appareil hollandais de lecture au plafond. Les problèmes de conservation, ceux des sources de documents graphiques et de leur catalogage ont été également abordés. Enfin le souhait fut formulé que l'ensemble de tous les éléments existants fassent au moins pour commencer l'objet d'une publication bibliographique.

* * *

Relations avec les éditeurs et les libraires.

Cette Commission, s'est réunie à Bruxelles, le 14 septembre, dans le cadre des réunions de la F.I.A.B.

Le rapporteur général était le Dr WIDMANN, bibliothécaire de l'Université de Tubingen, qui, dans un très intéressant rapport préliminaire, avait rappelé les doléances des bibliothécaires au sujet des prix trop élevés des périodiques et cherché les solutions à ce problème.

Pour la première fois, l'Union internationale des éditeurs avait envoyé un représentant à la réunion de la F.I.A.B., ce qui permet d'espérer que les vœux de la Commission souhaitant une collaboration entre la F.I.A.B. et l'Union internationale des éditeurs pourront se réaliser.

D'autre part, le Comité a vivement souhaité que sur le plan national des réunions officielles groupent bibliothécaires et éditeurs pour étudier les problèmes des prix des livres et des périodiques. Ce serait le travail de base, incombant aux Associations nationales de bibliothécaires, qui mettrait un peu de clarté dans ce problème épineux et rendrait possible ensuite des confrontations sur le plan international.

*
**

Bibliothèques parlementaires.

RÉSOLUTIONS.

I. La Commission décide la publication d'un « Manuel » international de classement des documents parlementaires, en vue de la reliure et de l'organisation des collections, « Manuel » qui sera publié au fur et à mesure de sa rédaction sous forme d'une série de « Cahiers des Bibliothèques Parlementaires ».

II. La Commission décide l'élaboration d'un Annuaire International des Bibliothèques Parlementaires donnant la description de chaque bibliothèque, son fonds, ses méthodes et ses particularités, selon un schéma type.

III. Les membres de la Commission ont établi un accord de courtoisie pour s'efforcer d'obtenir l'envoi de deux collections de leurs documents parlementaires et législatifs : l'une au fur et à mesure de la publication par la voie la plus rapide et l'autre sous forme de volumes reliés.

IV. Les membres présents s'engagent réciproquement à envoyer la documentation demandée d'urgence par la voie la plus rapide, sous les réserves prévues à leur statut.

Une disposition prévoyant la constitution d'une « Union internationale des bibliothèques parlementaires » a été provisoirement rejetée.

*
**

Bibliothèques administratives.

RÉSOLUTION :

La Commission invite le Congrès à appeler l'attention des Gouvernements sur l'intérêt qu'il y aurait pour les divers Etats à doter les bibliothèques administratives des différents ministères d'un statut assurant à leur personnel la qualification, la stabilité et l'autorité nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions.

*
**

Bibliothèques des hôpitaux.

La Sous-Commission des Bibliothèques des Hôpitaux a consacré plusieurs séances à la question du développement de ces Bibliothèques.

La formation des bibliothécaires d'hôpitaux et de sanas a été traitée par Mlle FONCIN sous une forme pratique et pouvant être utile à tous les pays.

Le second sujet étudié a été la création des Bibliothèques pour malades mentaux; une expérience originale a été faite en Amérique de la manière suivante : une bibliothécaire a réuni un petit groupe de malades, leur a lu certains passages d'un livre judicieusement choisi, leur en a fait lire quelques pages à haute voix devant leurs camarades. Ceci a été répété quotidiennement, mais ne peut se faire que pour un nombre restreint de malades et avec la collaboration effective d'un médecin.

Le troisième sujet a porté sur l'étude des livres sur micro-films pour les malades amputés ou paralysés des bras; deux appareils de projection ont été expérimentés, l'un en Amérique, l'autre en Suède. L'appareil suédois, sur pied est très supérieur à l'appareil américain, mais la question des dimensions de films, le contrôle de cette production, etc... posent des problèmes qui ne permettent pas d'envisager d'application prochaine de ce perfectionnement.

*
**

Bibliothèques pour enfants.

Les bibliothécaires spécialisés pour l'Enfance et l'Adolescence se sont réunis en petit comité le 14 septembre. Le lendemain, au cours d'une séance spéciale qui groupait environ quatre-vingts congressistes de diverses catégories de bibliothèques, les vœux suivants ont été émis :

1° Des travaux et des découvertes relativement récents de psychologues et de psychiatres montrent que l'homme est tributaire toute sa vie des impressions reçues dans son enfance. Il apparaît donc particulièrement important de développer des bibliothèques qui préservent l'Enfant et l'Adolescent des lectures néfastes. Les bibliothécaires spécialisés pour l'Enfance et l'Adolescence participant à la séance souhaitent que l'UNESCO insiste sur ce point dans les campagnes de tous ordres entreprises pour la diffusion de la Lecture publique. *Ils aimeraient notamment qu'elle réalise un film montrant les méfaits des mauvaises lectures et les bénéfices que peuvent tirer les jeunes de bibliothèques publiques organisées selon des principes pédagogiques et techniques modernes.*

2° Une enquête (1) portant sur plusieurs pays a montré que la formation professionnelle des bibliothécaires spécialisés pour l'Enfance et l'Adolescence était très souvent insuffisante, voire inexistante. Les bibliothécaires participant à la séance souhaitent que cette formation soit développée selon des principes techniques et pédagogiques modernes.

3° Pour faire progresser la littérature pour la jeunesse dans tous les pays et développer le sens international, il apparaît souhaitable que des biblio-

(1) Enquête menée par Mlle WOLFF, bibliothécaire à La Haye.

thécaires qualifiés présentent chaque année une liste de livres pour la jeunesse qui, par leur texte et leur présentation, méritent d'être traduits et diffusés. L'UNESCO pourrait faire paraître cette liste et l'adresser aux éditeurs.

Un autre vœu, dont nous ne possédons pas le texte, portait sur la création, au sein de la F.I.A.B. (section Lecture publique), d'un comité composé de douze bibliothécaires spécialisés de douze pays différents. Un comité provisoire a été constitué, sous réserve de l'approbation des associations respectives de bibliothécaires. Mlle WOLFF, qui a proposé le vœu, a été désignée comme présidente, et Mlle GRUNY pour représenter la France.

Ces vœux ont été approuvés sans discussion en séance plénière.

A l'entrée de la salle réservée à la séance spéciale, était exposé un choix d'une centaine de livres pour enfants publiés dans divers pays au cours de ces dernières années. Les livres pour enfants français ont été, semble-t-il, particulièrement appréciés pour la qualité de leur présentation. C'étaient :

Fauconnier : « Trois petits enfants bleus », ill. par Legrand. - Delagrave.

Samivel : « Brun l'ours ». - Delagrave.

Daudet : « Lettres de mon Moulin », ill. par Belvès. - Flammarion.

Perrault, Aulnoy, Leprince de Beaumont : « Vieux contes français », ill. par Ségur. - Flammarion.

Deletaille : « Chat Lune ». - Flammarion (Père Castor).

Aymé : « Le problème » (Contes du chat perché). - Gallimard.

Canteloube : « Refrains des prés et des bois ». - Mame.

Got : « Etoile d'or et Oreille d'âne ». - Bourrelier.

Mahler : « La fileuse de lune ». - Bourrelier.

Vildrac : « Amadou le bouquillon ». - Bourrelier.

En outre, pour donner une idée des efforts faits par les bibliothécaires et les éditeurs français dans le sens de la compréhension internationale, il nous a paru opportun de joindre à ces ouvrages une liste imprimée de livres français ou traduits en français, destinés à faire connaître aux enfants les pays étrangers (2). Cette liste était encadrée par les quatre premiers albums d'une nouvelle collection particulièrement réussie et intéressante sous ce rapport : « Enfants de la terre » (3).

Ce petit additif nous a paru d'autant plus utile qu'il soulignait l'un des buts, et non le moindre, des bibliothèques pour enfants et l'une des raisons de les multiplier, but et raison que nous avons cru devoir rappeler dès la première séance plénière.

! *
* * *

Bibliothèques et Collections des Arts du spectacle.

Ont pris part aux travaux de la Section, les 11, 14 et 15 septembre, des délégués appartenant aux pays suivants : Belgique, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Suède, Suisse et des observateurs appartenant aux pays suivants : Autriche, Danemark, Etats-Unis, Pays-Bas.

Après les élections des membres du Comité, le Bureau a été constitué

(1) Liste établie par M. LERICHE (Revue « Educateurs »).

(2) Père Castor (Flammarion).

comme suit : Président, A. VEINSTEIN (France); Vice-Président, E. STADLER (Suisse); Secrétaire général, G. HILLESTROM (Suède).

A l'ordre du jour, figurait en premier lieu un compte rendu du Président sur les activités entreprises depuis la création de la Section (Zagreb, septembre 1954), savoir : recensement international des Bibliothèques et Collections des Arts du spectacle (la liste établie comprend actuellement près de 400 fonds); enquête internationale permettant de connaître la composition de ces fonds (sur 400 questionnaires expédiés, 150 réponses sont parvenues à ce jour); publication de ces réponses (des accords ont été passés à cet égard avec la *Revue d'Histoire du théâtre* — France —); publication de notre Revue intérieure *Spectacles-Documents* (principales rubriques : informations sur les acquisitions des Bibliothèques et des Musées, offres d'échange et de prêt, travaux bibliographiques, bibliographie des périodiques des arts du spectacle, etc...); bibliographie permanente des arts du spectacle (publication immédiate de cette bibliographie dans la *Revue d'Histoire du théâtre* — France—); bibliographie des sources bibliographiques des arts du spectacle (travaux préparatoires confiés au D^r E. STADLER — Suisse —); méthode de classification du matériel des arts du spectacle (étude préparatoire confiée à Miss A.M.C. KAHN — Grande-Bretagne —); échange des publications (étude préparatoire confiée à Mme HERGESIC — Yougoslavie).

La Section a procédé ensuite à un examen des résolutions adoptées par la Fédération Internationale des Associations de Recherches théâtrales fondée à Londres en juillet 1955 (représentation permanente de la Section au sein de la Fédération; projet de microfilmage des documents d'intérêt théâtral présenté par les Etats-Unis).

La Section a inscrit au programme de ses nouvelles activités :

- 1° la création de postes de correspondants spécialisés notamment en matière de cinéma, de radio-télévision, de marionnettes ;
- 2° le recensement international de photographes spécialisés en matière de théâtre. Une enquête sera entreprise sur la composition de leurs archives;
- 3° suggestion sera faite aux membres de la Section de créer des Bibliothèques et des départements spécialisés en matière de mises en scène écrites selon des méthodes approuvées par elle.

Après une présentation de l'organisation et des travaux de la Bibliothèque de l'Association des Régisseurs de théâtre (France) fondée par des praticiens pour des praticiens, un important échange de vues a permis de dégager les exigences modernes en matière de documentation propres à la fois aux artistes et aux théoriciens des arts du spectacle et à opérer une distinction entre le matériel documentaire issu de la production artistique et le matériel extérieur mais nécessaire à cette production.

Sur la proposition de la Section, le Congrès a adopté une résolution attirant l'attention des services publics sur l'importance culturelle des Bibliothèques et des Musées des Arts du Spectacle et l'insuffisance particulièrement flagrante des moyens dont ils disposent.

Conseil de la F.I.A.B.

Dans le cadre du Congrès, le Conseil de la F.I.A.B. tint sa réunion annuelle.

Le Prix Sevensma fut décerné à M. Eugen EGGER, de la Bibliothèque nationale de Berne. Le Comité de liaison entre la F.I.A.B., la F.I.D. et l'A.I.B.M. dont la création avait été suggérée par l'UNESCO, a été cette année rejetée ou tout au moins provisoirement placée dans l'ombre. Le Conseil approuva également les travaux des diverses sections ainsi que la création de nouvelles sections spécialisées, non sans que certains membres aient jeté un cri d'alarme devant la multiplication de celles-ci. C'est ainsi que l'idée d'une union des bibliothèques parlementaires a été provisoirement rejetée; celle d'une association des bibliothèques médicales n'a pas été définitivement décidée; ont, au contraire, été acceptées la création d'une association des bibliothécaires et documentalistes agricoles, celle d'une association internationale des bibliothèques théologiques et une fédération des bibliothèques des universités techniques.

*
* *

Manifestations diverses.

Nous ne pouvons que renvoyer au précédent numéro du *Bulletin* pour le détail des manifestations qui avaient été organisées en marge des travaux du Congrès : visites d'expositions, de bibliothèques et de centres de documentations belges, promenades, etc.

Nous voudrions pourtant rappeler quelques-unes de ces manifestations. C'est le lundi 11 à 20 heures qu'eut lieu la séance inaugurale solennelle, au Palais des Académies, en présence de représentants du corps diplomatique et de diverses personnalités belges. Séparés par des intermèdes musicaux, trois discours furent successivement prononcés, par M. COLLARD, ministre de l'Instruction publique de Belgique, par M. Luther EVANS, directeur général de l'UNESCO et par M. Julien CAIN. On trouvera dans le présent *Bulletin* le texte intégral du discours de ce dernier.

Parmi les visites de bibliothèques, les plus remarquables furent consacrées à la Bibliothèque royale et à ses différents départements, aux travaux de la future Bibliothèque Albertine qui doit remplacer à Bruxelles la Bibliothèque royale, aux Bibliothèques universitaires de Liège et de Gand (au cours des excursions du jeudi après-midi à Liège d'une part, à Gand et Bruges d'autre part), aux bibliothèques populaires de Malines et d'Anvers et à la nouvelle bibliothèque universitaire de Louvain (pour ceux qui participèrent le dimanche 17 aux excursions vers Anvers). Nous ne devons pas oublier non plus la réception qui fut offerte le vendredi soir à l'Hôtel de Ville de Bruxelles et qui fut précédée d'un merveilleux concert de musique ancienne, ni celle qu'avait organisée le dimanche soir la municipalité anversoise qui emmena les congressistes sur l'Escaut.